Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20261029-80_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 15
Pouvoirs 3

Date de la convocation : 23/10/2026

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : HERVÉ Mattis (Pouvoir à BOUCHET Isabelle), LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à BOUREL Cécile), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : GICQUEL Jacqueline

80/2026	**Projet de pacte de gouvernance de REDON Agglomération – Avis du Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 5211-11-2 relatif au pacte de gouvernance ;
Vu la délibération de REDON Agglomération n°CC_2026_178 en date du 10 octobre 2026 ayant pour objet l'arrêt du projet de pacte de gouvernance ;
Vu le courriel de M. le Président de REDON Agglomération en date du 20 octobre 2026 demandant à la commune de délibérer pour avis le projet de pacte de gouvernance ;
Vu le pacte de gouvernance annexé à la présente délibération ;
Considérant que les communes membres disposent d'un délai de deux mois pour émettre leur avis sur ce projet ;
Considérant l'intérêt de définir les relations entre l'EPCI et ses communes membres, d'organiser la conférence des maires, de préciser les modalités de fonctionnement des instances et de renforcer la coopération territoriale ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les termes du projet de pacte de gouvernance soumis à l'avis de la commune.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, le Conseil Municipal constate le résultat suivant :

- ***7 voix pour un avis favorable,***
- ***6 voix pour un avis favorable avec réserves,***
- ***2 voix pour un avis défavorable.***

En conséquence, le Conseil municipal décide :

↳ **D'émettre** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de REDON Agglomération,
↳ **De charger** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président de REDON Agglomération,
↳ **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)